FEROX RATS – SOURIS

Appât Grain

RATS SOURIS APPAT GRAIN, en sachets-doses, à base de gruau d'avoine (avoine décortiquée) et de DIFENACOUM constitue un appât très attractif pour lutter simultanément contre les **rats** et les **souris**.

RATS SOURIS APPAT GRAIN est proposé en sachets-doses de 25 g :

⇒ Produit ***prêt à l'emploi***, à déposer sur le passage des rongeurs et à l'entrée des terriers.
⇒ L'appât est ***protégé de la poussière*** et reste ***attractif plus longtemps.***
⇒ Evite les gaspillages et ***favorise la consommation*** : les rats l'emportent pour consommer en toute tranquillité.
⇒ Présentation très pratique, elle ***évite tout contact*** avec le produit.

(réf. **AV 5**)
Cavalier de 6 sachets de 25 g
Carton de 24
(réf. **AV 15**)
Cavalier de 24 sachets de 25 g
Carton de 6
(réf. **AV 26**)
Etui de 16 sachets de 25 g = 400g
Carton de 12

COMPOSITION % (m/m):

Difénacoum (CAS n°56073-07-5) : 0,005% - Agent amérisant
RATICIDE VK - AMM n°: FR-2012-103

DOSES ET MODE D'EMPLOI :

Destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles contre les rats et les souris domestiques.
Le produit ne doit être utilisé que dans des boites d'appâts sécurisées.

Dose d'emploi du produit :
Adapter le nombre de sachets préconisés par boite d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boites d'appâts est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boite d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Utilisation en intérieur et autour bâtiments :
- Contre les rats, forte infestation : jusqu'à 200g de produit espacé de 5 mètres.
- Contre les rats, faible infestation : jusqu'à 200g de produit espacé de 10 mètres.
- Contre les souris, forte infestation : jusqu'à 60g de produit espacé de 2 mètres.
- Contre les souris, faible infestation : jusqu'à 60g de produit espacé de 5 mètres.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : Compris entre 4 et 14 jours après ingestion de l'appât.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :
Stocker le produit à l'abri de la lumière. S2 – Conserver hors de la portée des enfants. S13 – Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 – ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S35 – Ne se débarrasser du produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S46 – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S49 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Placer les boites d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Les boites d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Le port des gants est obligatoire. Ne pas ouvrir les sachets. Se laver les mains après utilisation. Retirer tous les boites d'appâts après la fin du traitement.
Ne pas nettoyer les boites d'appâts entre 2 applications.

ANTIDOTE : VITAMINE K1, administrée sous contrôle médical.
Contre-indication : anticoagulant.

Utiliser les produits biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur **www.quickfds.fr**

SOJAM : 2 mail des Cerclades – CS 20807 CERGY - 95015 CERGY PONTOISE CEDEX – France – Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 – Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 – SIRET : 533 577 490 00014 – code NAF 4778C – TVA FR 70 533 577 490